

Département du Gers

**MAIRIE
de
MONTESQUIOU
32320**

—
telephone: 05.62.70.91.18

E-mail:

mairie.montesquiou@wanadoo.fr

Montesquiou, le 17/11/2020

RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE - SECHERESSE

Par arrêté interministériel en date du 20 octobre 2020, paru au journal officiel de ce jour, la commune de Montesquiou a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019.

Les propriétaires ayant constaté des dommages sur leurs bâtiments doivent impérativement effectuer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurances dans un délai maximum de 10 jours soit avant le 27 novembre 2020.